

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 11 AVRIL 2022 À 20H15

PROCES-VERBAL No 385

Présents	Mmes Christine HUTIN, Tracy MONNEY, présidente, Sahar NSEIR, Gabriella ROBERT, Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILLAUD, Emilia SCHLIPF et Laure VANONCINI, MM. Julien GUYOT, Kevin POLTE, Mathurin RAMU, Gautier RAUSIS, Stéphane TODESCO et Pierre VUISSOZ.
Excusés	MM. Jean-Jacques BODENMANN et André GIRARDIN
Assistent à la séance	Mme Anne ZOLLER, maire, Mme Laure BOVY, adjointe, Mme Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire et M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 8 mars 2022
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Questions sur les procès-verbaux de commission
5. Rapports de conclusion
 - a) Commission Finances – préavis sur l'aménagement du cimetière
 - b) Commission Développement durable – Atelier confection de savons
 - c) Commission Développement durable – Charte durable
 - d) Commission Sécurité – Save a Life
6. Proposition de l'Exécutif
 - a) Délibération concernant l'aménagement de la mairie
 - b) Délibération relative au cimetière
 - c) Délibération relative au crédit d'étude de l'Auberge
7. Questions orales et écrites
8. Dossiers en cours – questions et remarques
9. Divers

La présidente ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal du 8 mars 2022

Mme Zoller précise, concernant la page 2667, que l'ingénieur n'est pas venu contrôler l'orgue, mais le buffet d'orgue, c'est-à-dire le local où se trouvait l'orgue.

M. Rausis signale, en page 2668, qu'il faut remplacer « les places du Rhône » par « les plages du Rhône ».

Le procès-verbal de la séance du 8 mars 2022 est approuvé par 10 voix pour et 2 abstentions

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- **La présidente** annonce que le bureau a reçu un courrier de la commune de Bernex sur la course du coteau de Bernex :

« Concerne 43° course pédestre à travers le coteau – Bernex

Madame le président,

En cette période sanitaire difficile et pleine de doute, il est important de pouvoir se raccrocher à certaines valeurs et nous tenons particulièrement à maintenir l'organisation de notre course qui a dû malheureusement être annulée l'année passée. En 2022, la seconde plus ancienne course à pied populaire du canton connaîtra sa 43^e édition.

Par ces quelques lignes, nous aimerions inviter les conseillers municipaux de votre commune à participer à notre traditionnelle et sympathique course des conseillers qui aura lieu le samedi 30 avril 2022 à 16h15 dans le cadre de notre course pédestre à travers le coteau. Le principe reste toujours le même, le parcours étant de 4 kilomètres en individuel ou par équipe de 3 ou 4 coureurs par commune. Vous trouverez ci-joint le règlement. À la fin de la course, vous êtes cordialement invités à une verrée conviviale qui aura lieu à la buvette du Signal si les normes sanitaires en vigueur à ce moment nous y autorisent. Le programme de la journée sera disponible sur notre site Internet où vous pourrez vous inscrire directement dès le mois de mars.

Dans l'attente de vos nouvelles et espérant pouvoir compter sur votre présence toujours très appréciée, nous vous prions de croire, Madame le président, à l'expression de nos salutations sportives.

Gilbert Vonlanthen, maire de Bernex ».

- **La présidente** fait savoir que le bureau a également reçu un courrier de l'association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique :

« Quatrième journée romande des collectivités pour le logement d'utilité publique au carrefour des politiques sociales, climatiques et territoriales.

Madame, Monsieur,

Depuis 1920, notre association promeut le développement de loyers abordables en Suisse romande en collaboration avec l'office fédéral du logement et les services et offices cantonaux dans le cadre de la loi fédérale sur le logement. Aujourd'hui, nos 304 membres, maîtres d'ouvrage d'utilité publique et membres de soutien, représentent 27'899 logements. Ils ont pour but principal d'offrir sur le marché des logements à prix coûtant. Le 12 mai 2022, lors de la quatrième JRCLUP, nous comptons sur vous les différents acteurs, autorités communales, cantonales et fédérales, parlementaires, experts, spécialistes et membres de notre association concernés par la thématique du logement et de ses enjeux. Votre participation est importante pour pouvoir mettre en lumière et valoriser les maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Ils sont des modèles situés à la convergence des politiques sociales, climatiques et territoriales. Nos défis, les vôtres également, informer, conseiller et participer à un habitat abordable et durable. Afin de dynamiser cette journée d'étude, de réflexion et de partage, nous avons invité des orateurs et oratrices de grande qualité. Ils s'exprimeront avec conviction le jeudi 12 mai 2022 à Lausanne, au Palais de Beaulieu, avenue des Bergères 10.

Ensemble, avançons vers un futur meilleur, celui d'un habitat pour tous.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous présentons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Bernard Virchaux et Isabelle del Rizzo ».

- **La présidente** confirme qu'un grand événement communal aura lieu le 15 mai 2022 avec l'inauguration du sentier des bornes, du travail de M. Vignal, de l'installation du pressoir et d'autres nouveautés communales. Le Conseil municipal tiendra d'ailleurs plusieurs stands lors de cette journée. **La présidente** demande donc aux conseillers municipaux de se mettre en relation avec M. Guyot afin qu'il leur donne les horaires et d'autres compléments d'information.

- **La présidente** souhaite, au nom du bureau du Conseil municipal, de très belles fêtes de Pâques à tout le monde.

3. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller** adresse ses remerciements aux conseillers municipaux pour l'organisation de la raclette des aînés, samedi dernier. Les aînés étaient très contents et les retours sont très positifs. Elle remercie également M. Bodenmann pour ses photos dont certaines seront mises sur le site internet de la commune.
- Concernant la rampe piétonne à la route de Challex, la situation financière finale est maintenant connue. Par rapport à la délibération de Fr. 527'000.- votée par le Conseil municipal, le coût final est arrêté à Fr. 466'700.-, soit Fr. 60'000.- de moins que prévu. Elle remercie l'architecte, M. Reto Ehrat, pour le suivi et la maîtrise des coûts du projet.
- Concernant les travaux du CHAD, la réception des travaux du hangar A (côté village de Dardagny) a eu lieu lundi 4 avril 2022 et les échafaudages sont en cours de démontage. Pour le hangar B (côté La Plaine), la réception se fera le 25 avril 2022. Le planning de fin avril est ainsi tenu. Le coût final maximum à ce jour est de Fr. 730'000.- TTC et la possibilité de descendre plus bas est assez certaine (le Conseil municipal avait voté une délibération de Fr. 904'000.- TTC). Cela montre qu'il n'y a pas eu d'imprévu et qu'il y a eu moins de travaux de réfection à faire par rapport à ce qui avait été prévu, notamment dans les changements des plaques d'OSB 2.
- Lors de la présentation des travaux du cimetière, les conseillers municipaux ont exprimé le souhait que la statue Jeanne des Vignes soit installée à cet endroit. **Mme Zoller** a donc soumis le projet au bureau d'architectes. La question se posait par rapport à la zone agricole, mais il s'avère tout à fait possible de positionner la statue vers la butte à droite du chemin d'accès au cimetière. Par contre, pour la demande de changement de l'emplacement des places de parking afin de les mettre de l'autre côté du chemin, la commune risque d'être retoquée, si elle va dans ce sens, parce que cet endroit est en zone agricole. Au final, il a été décidé d'aller de l'avant et, le cas échéant, les places de stationnement seront remises à l'emplacement initialement prévu si cela doit susciter des remarques.
- Une étape du tour du canton aura lieu le 25 mai 2022 à Dardagny. La buvette et le repas seront gérés par le FC Donzelle. Il faut savoir qu'il est de coutume que les élus s'occupent du ravitaillement de mi-parcours qui se trouvera, cette année, vers la Cabuche entre 18h30 et 20h30 (à confirmer). Les personnes qui ont envie de participer peuvent s'annoncer auprès de Mme Zoller.
- Les conseillers municipaux peuvent d'ores et déjà réserver la date du 4 septembre 2022. En effet, depuis le début de la législature, il est question d'une sortie avec le Conseil municipal de Russin pour mieux se connaître. Il se trouve que l'occasion s'est présentée d'organiser cette sortie au chalet du Crozat. Tous les conseillers municipaux ne connaissent pas forcément ce chalet qui appartient au syndicat d'élevage de Dardagny et Russin et dont les deux communes sont héritières en cas de dissolution de cette association. Comme des travaux vont devoir être entrepris au niveau de ce chalet et qu'une demande va être faite à ce sujet aux deux conseils municipaux de la part du syndicat d'élevage, Olivier Favre, maire de Russin, et **Mme Zoller** estiment qu'il est important de pouvoir présenter ce chalet et de raconter son histoire aux conseillers municipaux. Cela leur permettra de comprendre pourquoi le syndicat d'élevage va venir devant les conseils municipaux, en plus de la recherche d'autres fonds, en vue de réaliser ces réparations.

Mme Zoller estime que c'est pour ainsi dire une sortie obligatoire. C'est un moment qui va être convivial avec une montée à pied de 45 à 50 minutes. Pour ceux qui ne peuvent pas effectuer ce trajet à pied, un déplacement en voiture sera organisé. **Mme Zoller** enverra un e-mail à ce sujet pour que les conseillers municipaux puissent s'inscrire.

- **Mme Bovy** s'associe aux remerciements adressés aux conseillers municipaux pour l'organisation de la raclette des aînés. Tout le monde était très content.
- La voiture Mobility est maintenant disponible à son emplacement.
- Concernant la pollution lumineuse, les SIG ont présenté, vendredi, leur rapport à ce sujet. Il s'avère que c'est possible, mais que c'est compliqué dans la mesure où l'essentiel du réseau de luminaires de la commune est relié au réseau cantonal vu que la commune est sillonnée par deux routes cantonales à Dardagny et à La Plaine. On pourrait séparer les deux réseaux, mais cela aurait un coût énorme. Une autre solution serait de changer tous les luminaires communaux, en gardant l'aspect de la lanterne villageoise, mais en y ajoutant une antenne pour pouvoir l'éteindre et l'allumer à distance. En d'autres termes, il faudrait changer à peu près toutes les lanternes ainsi que plusieurs mats. En effet, les mats qui ont plus de 25 ans sont sujets à remplacement.

La commune va demander aux SIG de faire un devis pour l'intégralité de ces travaux. La bonne nouvelle est la possibilité de faire un test parce que trois endroits de la commune ne sont pas reliés au réseau cantonal, à savoir les Granges, la chapelle de Malval et le village de Malval ainsi que le hameau d'Essertines. C'est particulièrement intéressant pour les Granges et la chapelle de Malval où il y a des éclairages très forts qui peuvent gêner la faune, notamment les jeunes renardeaux. La commune va donc sans doute aller vers une phase de test à ces endroits, comme demandé par le conseil municipal, avec une extinction des luminaires entre 01h00 et 05h00.

Mme Bovy précise que ce n'est toutefois pas pour demain puisqu'il faut notamment encore faire un devis, mais cela serait une première mesure facilement exécutable.

- Concernant l'Ukraine, suite au tout-ménage et à la prise de position de la commission Social – Accueil – Culture - Manifestation qui a organisé des journées de don pour l'Ukraine, les choses se sont précipitées. Actuellement, il y a une famille de quatre personnes à l'auberge (la commune n'est pas intervenue dans ce cas). Les deux adultes travaillent, un à l'auberge et l'autre à la Chaumaz, et les deux enfants sont à l'école. Sophie Dugerdil a mis à disposition la maison de son ancien employé où six personnes sont maintenant hébergées, à savoir deux belles-sœurs avec leurs enfants. Les enfants sont à l'école et la jeune femme de 25 ans attend d'avoir son permis S pour pouvoir travailler. Les deux mamans, dont l'une a la jambe cassée, travaillent pas mal à domicile et sont en attente de leur permis S. **Mme Bovy** indique que la commune les a aidés. En effet, comme tout est très long avec l'Hospice général, l'office fédéral d'accueil des étrangers et le secrétariat d'État aux migrations, pour aider ces personnes qui n'avaient rien, la commune leur a donné un subside pour un mois selon les barèmes de l'Hospice général.

Samedi, chez Monsieur et Madame Guye, en haut du village d'Essertines, sont arrivés une maman, son enfant et un petit chien bien éduqué. Il semblerait que l'enfant soit déjà inscrit à l'école. Après Pâques, trois personnes doivent encore arriver à Essertines, sans doute trois autres dans une autre maison à Essertines et encore deux autres à Dardagny. Il reste une possibilité pour deux personnes à Dardagny et une chambre dans un appartement avec quelqu'un qui parle russe à La Plaine.

Il faut savoir que la majorité de ces personnes qui sont arrivées depuis samedi sont envoyées par une dame ukrainienne qui est la belle-sœur d'un des pompiers volontaires qui est parti chercher des réfugiés et qui a amené des vivres et des médicaments en Ukraine. Cette personne est ukrainienne et s'occupe des démarches pour qu'ils aient leur permis S.

Mme Bovy indique que la commune s'est organisée de la manière suivante. Les deux adjointes chapeautent leur dicastère. Ainsi, Mme Hutin Zumbach s'occupe de tout ce qui a trait à l'école et au sport et Mme Bovy de tout ce qui a trait à l'accueil social, aux vêtements, aux jouets d'enfants, aux démarches administratives, etc. Dès lors, en fonction de la demande (propositions de logement, demandes de cours de français, inscriptions à l'école, etc.), il faut passer, soit par Mme Hutin Zumbach, soit par Mme Bovy. Il faut également savoir que chaque famille d'accueil reçoit un mémo avec, notamment, les coordonnées de Mme Hutin Zumbach et Mme Bovy et dans

lequel il est précisé que chaque famille est la bienvenue au point alimentaire du samedi à La Plaine.

Mme Bovy constate que cela fait déjà un joli accueil pour une petite commune. Elle remercie tous ceux qui contribuent à permettre d'accueillir ces personnes. Pour l'instant, tout se passe bien.

- Le 15 mai 2022 aura lieu une fête communale à laquelle tous les conseillers municipaux sont conviés et où ils devront travailler.
- **Mme Hutin Zumbach** félicite les conseillers municipaux pour leur efficacité et leur bonne humeur pour la raclette des aînés. C'était vraiment très agréable.
- Concernant l'accueil des familles ukrainiennes, cela se passe bien avec la directrice des écoles, qui est réactive et efficace ainsi qu'avec le cycle d'orientation de Montbrillant où deux jeunes ont déjà pu commencer dans une classe spécifique. Les choses se mettent donc bien en place.

La Compagnie 101 a été en contact avec le SIS pour faire suivre du matériel en Ukraine. Il y a donc aussi un bel élan à ce niveau.

- Le radar a été posé à La Plaine. Il a fonctionné quelque temps, mais il manque maintenant la dernière étape qui est le raccordement électrique avec les SIG, ce qui est en cours.
- Concernant le local à La Plaine pour les jeunes, il y a eu une séance, ce vendredi, avec la commission Petite enfance – Scolaire - Jeunesse et la FASE pour avoir une discussion et un échange. Ils ont également pu faire connaissance d'une nouvelle éducatrice, Estelle Bodenmann, qui remplace Fiorenzo Frongillo, celui-ci ayant pu augmenter son taux de travail à l'OMP. Elle collabore avec Sergio qui était déjà là au mois de septembre. Il y a eu un bel échange et les conseillers municipaux auront un retour via les procès-verbaux de la commission.
- Une présentation a été faite par l'ATE de son plan de mobilité scolaire suite aux recommandations faites par le BPA lors de la journée passée avec des membres du Conseil municipal, l'État, l'ATE et l'APE. L'ATE a fait une présentation de son rapport à laquelle étaient conviés les présidents des commissions Petite enfance – Scolaire – Jeunesse, Sécurité, Entretien - Sports et Aménagement - Urbanisme, la présidente de l'APE, un représentant de l'office cantonal des transports et l'exécutif de la commune de Dardagny. La présentation a été très intéressante. Ce n'était pas du tout clivant. Il a également été possible de faire part de nombreuses réflexions et de remarques. Maintenant, l'ATE va finaliser son rapport et il sera ensuite présenté en bonne et due forme en tout cas à la commission Petite enfance – Scolaire - Jeunesse. Ensuite, on verra comment faire avancer ce dossier. **Mme Hutin Zumbach** pense que certains éléments pourront être mis en place assez rapidement, mais que d'autres prendront un peu de temps vu que cela concerne aussi les routes cantonales. Par ailleurs, cela va être un bel outil pour les différents projets, notamment en matière de places de stationnement ou de réduction de la vitesse.
- Les travaux aux courts de tennis ont un peu stagné en raison de la difficulté pour obtenir le matériel, notamment le revêtement. Il semble toutefois que celui-ci pourra être posé pour le 25 avril 2022. Il devrait également être possible de placer les mats. En revanche, pour les luminaires, il n'y a pas encore de date fermement annoncée.
- Concernant les promotions scolaires, qui ont lieu cette année à Dardagny, les conseillers municipaux peuvent retenir la date du 2 juillet 2022 où leur présence est importante, voire obligatoire. C'est un événement plutôt convivial. Il faut savoir que des rangements sont également prévus le lendemain. En général, cela se passe très bien et ce n'est pas très long.

4. Questions sur les procès-verbaux de commission

La présidente rappelle que les conseillers municipaux peuvent utiliser ce point afin de susciter

des débats et des discussions.

Aucune question

5. Rapports de conclusion

a) Commission Finances – préavis sur l'aménagement du cimetière

M. Guyot rappelle que l'abattage des arbres malades du cimetière de la commune a été décidé à l'automne 2019. Quant au présent crédit de réalisation, il a été présenté lors de la dernière séance du Conseil municipal. Par rapport à cette présentation, les éléments modifiés sont mineurs. Il faut principalement ajouter l'installation de la statue Jeanne des Vignes et un bassin pour la fontaine pour un montant de Fr. 24'000.-. La réserve pour les divers et imprévus étant de 8 %, elle augmente en conséquence de Fr. 1'920.-. Cela représente donc au total Fr. 25'920.- supplémentaires. **M. Guyot** rappelle que le Conseil municipal semblait en majorité favorable à ce changement lors de sa dernière séance. Pour cette raison et pour les exposés des motifs qui ont été présentés, la commission des finances a préavisé favorablement ce projet d'un point de vue financier et elle enjoint le Conseil municipal à en faire de même.

M. Ramu a une remarque par rapport à la statue Jeanne des Vignes et à l'aménagement du cimetière. Depuis la dernière séance, il a réfléchi et s'est demandé si l'œuvre offerte par Mme Hayoz, avec son côté aérien, ne serait pas plus approprié dans un cimetière plutôt que la statue Jeanne des Vignes. Il est favorable à l'installation d'une statue mais il se demande si le choix est fixé sur Jeanne des Vignes.

Mme Zoller fait remarquer que la problématique est liée au fait que les choix d'emplacement retenus jusqu'à présent pour Jeanne des Vignes n'ont pas pu aboutir, notamment parce qu'ils se trouvaient en zone agricole ou qu'il fallait supprimer deux places de stationnement. Par ailleurs, la proposition faite lors de la présentation du projet de rénovation du cimetière a reçu un bel élan des conseillers municipaux présents. **Mme Zoller** assure qu'il ne s'agit pas juste de poser la statue dans un coin. Elle sera dans un environnement qui va notamment amener à la promenade. Par ailleurs, dans la lettre de Mme Colette Hayoz, qui a offert la statue Olga à la commune, il y avait, sauf erreur, une volonté de voir cette statue au château. Enfin, des démarches ont déjà été faites pour lancer la demande d'autorisation pour le socle qui devra être fait pour Olga.

Le rapport de conclusion de la commission des finances et de la taxe professionnelle communale du 23 mars 2022 concernant son préavis sur l'aménagement du cimetière est approuvé à l'unanimité par 12 voix pour.

b) Commission Développement durable – Atelier confections de savons

M. Guyot signale que la commission Développement durable aimerait organiser un atelier zéro déchet pour la population. Celui-ci se ferait sous la forme d'un petit atelier durant un samedi matin, normalement au mois de juin, où les communiens intéressés seraient amenés à confectionner un savon à froid et un cake vaisselle, c'est-à-dire un savon pour faire la vaisselle à la maison. Cet atelier pourra accueillir une vingtaine de personnes. La commission s'associe pour cela avec le Jardin de Denise, qui se situe à Chancy, pour rester local. Cet atelier serait ouvert aux personnes d'autres communes, mais la priorité et la subvention seront données aux habitants de la commune. Pour ce faire, la commission Développement durable prendra la somme nécessaire sur son budget.

M. Guyot indique que la commission Développement durable recommande au Conseil municipal d'approuver ce rapport de conclusion.

Mme Hutin comprend que l'atelier coûte Fr. 35.- par personne, mais uniquement Fr. 10.- pour les habitants de la commune.

M. Guyot confirme la remarque de Mme Hutin.

Le rapport de conclusion de la commission Développement durable du 23 février 2022 concernant l'atelier confection de savons est approuvé à l'unanimité par 12 voix pour.

c) Commission Développement durable – Charte durable

La présidente annonce que ce point a été retiré de l'ordre du jour.

d) Commission Sécurité – Save a Life

M. Todesco rappelle que, à la fin de la précédente législature, une demande avait été faite pour entrer en partenariat avec l'association Save a Life. La commission n'avait alors pas jugé nécessaire d'entrer en matière vu les différentes formations effectuées par la population, mais, suite à l'installation de défibrillateurs, le sujet est revenu sur la table. La commission a ainsi demandé à l'association Save a Life de venir faire une présentation. Il faut savoir que la seule demande adressée à la commune est de promouvoir l'association via un petit article, par exemple dans l'Écho du Château ou dans un tout-ménage. Au niveau financier, cela n'engage donc en rien la commune. C'est gratuit, mais il est possible le cas échéant de faire un don en fin d'année. C'est pour cette raison que la commission recommande à l'unanimité des membres présents d'approuver ce rapport de conclusion.

M. Guyot aimerait savoir ce que signifie « offrir à ses collaborateurs la possibilité de rejoindre le réseau ».

M. Todesco explique qu'il s'agit de faire en sorte que les collaborateurs de la commune puissent intégrer le réseau Save a Life. Ceux-ci pourraient alors recevoir une alarme en cas de nécessité.

Le rapport de la commission Sécurité du 21 février 2022 concernant Save a Life est approuvé à l'unanimité par 12 voix pour.

6. Proposition de l'Exécutif

a) Délibération concernant l'aménagement de la mairie

L'entrée en matière sur la délibération D2022-02 concernant l'aménagement de la mairie est approuvée à l'unanimité par 12 voix pour.

Délibération

Vu la nécessité pour la commune de Dardagny de réaménager les bureaux de la mairie, devenus trop exigus, dans le but d'optimiser les espaces de travail ;

vu le devis établi par DM Architectes le 8.02.2022 d'un montant de Fr. 210'000,- TTC comprenant l'ensemble du réaménagement de la mairie de Dardagny ;

vu le rapport de conclusion de la commission des finances et de la taxe professionnelle communale du 10 février 2022 ;

vu l'article 30, al. 1, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu les explications données par Madame le Maire aux conseillers municipaux lors du Conseil municipal du 8 mars 2022 ;

sur proposition de Madame le Maire ;

le Conseil municipal de la commune de Dardagny,

DECIDE

A l'unanimité, soit par 12 voix pour

1. De réaliser les travaux de réaménagement de la mairie de Dardagny ;
2. D'ouvrir au maire un crédit de Fr. 210'000,- (TTC) destiné à ces travaux ;
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Dardagny, dans le patrimoine administratif ;
4. D'amortir la dépense prévue de Fr. 210'000,- (TTC) au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023 ;
5. D'autoriser Madame le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissement de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 210'000,- (TTC) afin de permettre l'exécution de ces travaux.

b) Délibération relative au réaménagement du cimetière de Dardagny

L'entrée en matière sur la délibération D2022-03 concernant le réaménagement du cimetière de Dardagny est approuvée à l'unanimité par 12 voix pour.

Délibération

Suite à l'abattage nécessaire des tilleuls malades du cimetière de Dardagny et à la décision du Conseil municipal de Dardagny de profiter des travaux de replantation des arbres pour réaménager ce lieu ;

Vu le rapport de conclusion de la commission « Aménagement – Urbanisme » du 25 février 2021 ;

Vu le rapport de conclusion de la commission « Finances » du 23 mars 2022 ;

Vu le devis établi par le bureau Gilbert Henchoz architectes paysagistes associés SA du 28.02.2022 d'un montant de Fr. 719'393.72 TTC comprenant l'ensemble des travaux de réaménagement du cimetière de Dardagny et l'intégration à ce projet de l'installation de la statue « Jeanne des Vignes » ;

Vu l'article 30, al. 1, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu les explications données par Madame le Maire aux conseillers municipaux lors du Conseil municipal du 8 mars 2022 ;

sur proposition de Madame le Maire ;

le Conseil municipal de la commune de Dardagny,

DECIDE

A l'unanimité, soit par 12 voix pour

1. De réaliser les travaux de réaménagement du cimetière de Dardagny ;
2. D'ouvrir au maire un crédit de Fr. 720'000,- (TTC) destiné à ces travaux ;
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Dardagny, dans le patrimoine administratif ;
4. D'amortir la dépense prévue de Fr. 720'000,- (TTC) au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023 ;
5. D'autoriser Madame le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissement de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 720'000,- (TTC) afin de permettre l'exécution de ces travaux.

c) délibération relative au crédit d'étude pour la rénovation de l'Auberge de Dardagny

L'entrée en matière sur la délibération D2022-04 concernant le crédit d'étude pour la rénovation de l'auberge de Dardagny est approuvée à l'unanimité par 11 voix pour et 1 abstention.

Délibération

Vu le rachat de l'auberge de Dardagny décidé par délibération du Conseil municipal de Dardagny dans sa séance du 10 novembre 2015 ;

vu la volonté de la commune de Dardagny d'entreprendre des travaux de rénovation pour cette auberge ;

vu le rapport de conclusion de la commission « Finances » du 10 février 2022 ;

vu les explications données par Madame le Maire aux conseillers municipaux lors de la séance de présentation du Conseil municipal du 8 mars 2022 ;

Vu le devis établi par les mandataires A-Architectes Sàrl du 9.2.2022 d'un montant de Fr. 480'000.- TTC ;

Vu l'article 30, al. 1, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition de Madame le Maire ;

le Conseil municipal de la commune de Dardagny,

DECIDE

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

1. De procéder à une étude pour la rénovation de l'auberge de Dardagny ;
2. D'ouvrir au maire un crédit de Fr. 480'000,- (TTC) destiné à cette étude ;
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune de Dardagny dans le patrimoine financier ;
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement ;

5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon :
6. D'autoriser Madame le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 480'000,- (TTC) afin de permettre l'exécution de cette étude.

7. Questions orales et écrites

Aucune question

8. Dossiers en cours – questions et remarques

- **Mme Hutin** aimerait savoir où en sont les travaux des jeux de l'école de La Plaine.

Mme Zoller répond que les travaux arrivent à leur terme. Pour les jeux du côté de l'immeuble, le paysagiste n'avait pas mis assez de grave et il y avait donc un décalage d'environ 15 cm. Ainsi, l'écart entre les amortisseurs, qui devait être de 7 cm, était en fait de 22 cm. Surtout, les jeux étaient enfoncés dans une sorte de bac. Le paysagiste a reconnu l'erreur de ses équipes. Le responsable de Fuchsthun a dit qu'il n'a aucun souci et que cela ne posait pas problème que l'écart avec l'amortisseur soit de 7 cm ou de 20 cm vu que la validité du tapis va jusqu'à 1 m 40. Donc, entre la balancelle et la petite maison, le paysagiste a raboté le surplus de terre pour faire en sorte que cet espace soit correctement aménagé. C'est ce qu'il a fait la semaine passée et, maintenant, il a dû ressemer. On doit donc attendre que l'herbe pousse un peu.

À l'école de La Plaine, la petite maison est sur ses plots depuis avant Noël, mais il faut encore terminer les travaux. **Mme Zoller** a maintenant eu la garantie de la part du paysagiste que, dès le 19 avril, il va réaménager l'endroit, remettre de la terre, remettre les dalles et ensemençer. Ensuite, il faudra encore attendre quelques semaines pour que le gazon pousse. **Mme Zoller** espère que cela sera terminé avant la fin de l'année scolaire. C'est un dossier qui a malheureusement mal commencé et qui se termine mal. **Mme Zoller** espère qu'il sera possible d'annoncer à la mi-mai que les enfants peuvent aller profiter de ces jeux.

- **M. Guyot** a une question sur les travaux aux courts de tennis. Il aimerait savoir si ceux-ci vont impacter ou non la fresque.

Mme Hutin Zumbach indique que, à l'intérieur, ils ont un peu restauré le mur qui était légèrement abîmé, mais il n'y aura aucun impact sur la fresque.

9. Divers

- **Mme Zoller** remercie le Conseil municipal pour sa confiance et ses votes de ce soir. L'exécutif va maintenant avancer sur ces dossiers.
- **M. Todesco** aimerait que le travail du président du Conseil municipal soit reconnu d'une façon ou d'une autre parce qu'il fait un excellent travail, mais qui n'est forcément assez reconnu. Il se demande si la commission des finances ne pourrait pas se pencher sur une façon de remercier le travail du président du Conseil municipal.

Mme Zoller rappelle, même si c'est peut-être anecdotique, que le président du Conseil municipal reçoit un beau stylo à la fin de sa présidence.

M. Guyot trouve que c'est une question sur laquelle la commission des finances peut se pencher.

- **La présidente** fait savoir que la commission Social – Accueil – Culture - Manifestation souhaite présenter plusieurs propositions de destination pour le voyage de fin de législature. Elle va ainsi

donner la parole à chacun des membres du groupe de travail pour présenter brièvement une destination potentielle.

M. Guyot propose au Conseil municipal de partir à Toulouse. Située dans le sud-ouest de la France, cette ville allie culture, plaisirs et durabilité. Du point de vue des transports, la mobilité douce y sera forcément de mise. En ce qui concerne la culture, il est possible de visiter des monuments somptueux tels que le Capitole et la basilique Saint-Sernin, mais aussi des vignobles situés à proximité de la ville, tout cela sous un soleil radieux dont seul le sud a le secret. Pour le plaisir, il y a autant la culture précitée, mais également des visites très intéressantes qui peuvent être faites à la Cité de l'Espace, au musée Saint-Raymond, dans une multitude de jardins ou encore sur les quais de la Garonne. **M. Guyot** a également quelques adresses extrêmement sympathiques de restaurants et de bars. Il exhorte ainsi les conseillers municipaux à voter pour cette proposition pour découvrir ou redécouvrir le meilleur du sud-ouest de la France dans une acception de culture, plaisir et durabilité sans concession.

Mme Vanoncini ne pouvait sincèrement pas proposer un voyage en avion. Pour rester dans le local, elle propose de se déplacer en train à 2 heures 40 de Genève pour aller visiter Bâle et ses étonnantes richesses culturelles. Il est ainsi rapide, facile et écologique d'aller visiter cette ville qui mérite d'être connue. Traversée par le Rhin, elle possède un joli centre ancien et piétonnier où énormément de belles innovations architecturales modernes côtoient des édifices plus anciens. Elle a aussi une vie culturelle foisonnante avec plus de 30 musées dans la vieille ville et une dizaine en périphérie de la ville, dans une ambiance internationale avec une population ouverte d'esprit et polyglotte.

L'avantage est qu'il y a très peu de déplacements à faire sur place puisque quasiment tout se trouve dans le centre. Il y a malgré tout des endroits à visiter dans les zones historiques du grand Bâle, mais, globalement, tout peut se faire à pied, à vélo ou en tram. Bien sûr, on trouve sur place une multitude de bons restaurants divers et variés. L'office du tourisme a aussi émis cinq parcours qui permettent de faire le tour d'une bonne partie des édifices historiques à ne pas manquer. Il faut notamment savoir qu'il y a 168 fontaines à Bâle dont certaines valent vraiment le détour. Parmi les autres points d'intérêt à visiter, on peut citer notamment la cathédrale, la tour Saint-Martin, plusieurs églises historiques, le jardin botanique, la porte de Spalen et le port. À la fin février, la ville organise son célèbre carnaval, mais cela ne sera peut-être pas la bonne période pour faire ce voyage.

Il est dit de Bâle qu'il faut trois jours pour ne pas quitter la ville trop frustré et être sûr d'avoir tout visité. Cela tombe bien. C'est à Bâle qu'il faut aller et, si cela ne devait pas être suffisant, il y a l'Allemagne à proximité où il est également possible de faire de belles découvertes.

Mme Schlipf propose de partir à Porto. Elle pense que c'est un lieu de culture, de gastronomie et où de nombreuses activités sont possibles. **Mme Schlipf** ne va pas parler longtemps de cette destination parce que tout le monde a déjà entendu parler de Porto, de sa gastronomie, de son vin et de tous les endroits à visiter aux alentours. **Mme Schlipf** espère que les conseillers municipaux seront heureux de partir à Porto tous ensemble.

La présidente propose de partir à Amsterdam, une ville que tout le monde connaît. En effet, on a tous des amis qui sont partis en voyage dans cette ville pour différentes raisons, ce qui est la preuve que c'est très intergénérationnel. En termes de développement durable, la présidente admet qu'il ne sera pas possible de battre Bâle ni, probablement, Toulouse avec cette proposition. En effet, cela implique quasiment à coup sûr un voyage en avion, mais le voyage en train-couchette est néanmoins possible. Ce point reste donc à discuter. Cela étant, sur place, il sera possible de faire du vélo, de naviguer sur les canaux et de profiter de musées divers et variés. En fait, la ville est juste géniale. **La présidente** ne va pas s'étendre davantage sur cette ville que tout le monde connaît puisque, même si on ne s'est pas rendu soi-même sur place, on en a entendu parler et généralement pour de très bonnes raisons.

La présidente soumet les différentes propositions aux conseillers municipaux. Elle prend note

qu'une majorité du conseil municipal est favorable au choix de Porto comme destination (6 voix pour Porto, 2 voix pour Amsterdam, 2 voix pour Toulouse, 2 voix pour Bâle et une abstention).

La présidente conclut la séance par une citation de Nicolas Bouvier : « En route, le mieux c'est de se perdre. Lorsque l'on s'égare, les projets font place aux surprises et c'est alors, mais alors seulement, que le voyage commence. ».

La séance est levée à 21h23

La présidente



Tracy Monney

Un conseiller municipal



Julien Guyot

Le secrétaire



Roger Wyss